Sécurisation de l'intersection de la Voie Verte des Viennes et de la rue Notre Dame des Prés

Jeudi 6 août 2026

Madame la maire de St-André les Vergers
Monsieur le Vice Président de TCM chargé des mobilités.

La succession d'accidents à l'intersection de la Voie Verts des Viennes et de la rue Notre Dame des Prés nous amène à vous présenter nos constats et propositions qui pourront enrichir votre réflexion et votre prise de décision.

Un constat.

Notre constat s'appuie sur les données ouvertes de l'accidentologie[1]. Il donne un éclairage très intéressant sur cette situation
De 2009 à 2023, cette intersection comportait **un cédez-le-passage et un marquage au sol visible** (cf. photo ci-dessous). Selon l'accidentologie**, une seule victime (un cycliste le 3 juillet 2017)** est à déplorer sur cette intersection pendant cette période de 14 ans.
Sur les deux autres intersections disposant, encore aujourd'hui, de "cédez-le-passage" pour les automobiles, **aucune victime** n'est répertoriée sur cette période.
Depuis la disparition de ce "cédez-le-passage" (2024) et du marquage au sol, on compte , selon la presse locale, au moins **4 victimes** (piétons et cyclistes, sans compter les automobilistes pour qui le choc n'est pas à négliger) **pour la seule année 2026.**
Cette corrélation (entre la règle de priorité affectée à l'intersection et l'accidentologie) n'est pas forcément une causalité directe ; d'autres facteurs peuvent jouer. Mais elle est suffisamment prégnante pour ne pas l'ignorer. Elle pose évidemment la question des conséquences de cette modification des règles de priorité.

Un principe général : Réduire la vitesse automobile.

Au-delà du problème de visibilité que TCM a traité rapidement, c'est **la vitesse trop importante de quelques automobilistes (relativement aux autres usagers) qui crée la dangerosité de cette intersection.**

[1] Source : https://www.data.gouv.fr/datasets/accidents-de-velo

En effet, **plus la vitesse de l'automobiliste est élevée, plus la vigilance et l'anticipation du risque sont difficiles**. C'est vrai **pour le conducteur** mais aussi **pour les piétons et cyclistes**.
A l'inverse, une vitesse réduite de l'automobiliste, c'est davantage de vigilance pour lui-même, mais aussi pour les usagers des Viennes qui disposent de plus de temps pour voir venir le danger et adapter leur comportement (en s'arrêtant pour laisser passer l'automobiliste);
Des témoignages d'automobilistes nous ont indiqué cette **difficulté d'appréhender la traversée d'un piéton ou d'un cycliste** qu'ils distinguaient à quelques mètres de cette intersection. **Avec une vitesse réduite, ce biais d'anticipation s'amoindrit.**
Par ailleurs, les trois autres intersections le long de cette voie verte (P. Doumer, P. Bert, B. Malon) se caractérisent toutes par des aménagements qui invitent efficacement l'automobiliste à réduire sa vitesse. C'est particulièrement vrai sur la rue P. Bert par un rétrécissement de la chaussée.

Les propositions

- **Ré-installer les "cédez le passage",** tels qu'ils existaient encore en 2022 (cf capture d'écran). Nous restons étonnés de la disparition de cette signalétique qui, quand elle existait, n'était pas un facteur d'accident ou de perturbation de la circulation. Plus encore, les deux autres intersections sont équipées de "cédez le passage". La rue ND des Prés fait figure d'exception sans que cela soit explicable et expliqué. A l'heure actuelle, l'absence de cette signalisation conduit à une situation floue sur les règles de priorité qui s'imposent. Ce "flou" accroît évidemment les tensions.

L'intersection en 2008, caractérisée par la présence d'un cédez le passage et une signalétique marquée



- **Alternative : Installer deux panneaux “stop”** ou **un feu micro-régulé**[2] pour les automobilistes à l’endroit où se trouvaient précédemment les cédez le passage. Nous avons conscience que l’installation d’un “stop” ou d’un feu peut engendrer des problèmes dans la gestion des flux de circulation sur cet axe fréquenté, notamment en raison de la proximité de feux tricolores et de la présence d’une ligne de bus. Néanmoins, cette piste mérite d’être considérée au regard des bénéfices sécuritaires qu’elle offre.

- I**ntégrer un marquage au sol pour les vélos.** Ce marquage viendra **matérialiser, aux yeux des automobilistes, la continuité de cette voie verte des Viennes (et son caractère prioritaire).** Ce marquage a été présent jusqu’à récemment. Là encore, nous nous interrogeons sur cette disparition. La situation actuelle laisse supposer que les cyclistes doivent mettre pied à terre pour traverser le passage piéton. Mais le principe de réalité prévaut et doit nous amener à admettre que les cyclistes ne traversent et ne traverseront pas, à pied, cette intersection. La cohérence (les autres intersections disposent d’un marquage au sol pour les vélos) doit également être prise en compte.

Intersection rue B. Malon



.

[2] Ce système amène le feu (par défaut à l’orange clignotant) à se mettre au rouge lorsqu’il détecte l’arrivée d’un usager (cycliste, piéton) à l’intersection.

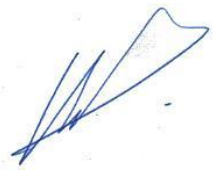
La mise en place de cette signalétique, pour la rendre efficace et respectée, nécessite **des aménagements permettant de réduire concrètement la vitesse.** Ils sont aujourd'hui nettement insuffisants.

- L'aménagement **le plus pertinent** est **le coussin berlinois.** Positionné en amont d'une signalétique (cédez le passage), ce coussin berlinois a l'avantage d'être rapide à installer et de laisser, pour les cyclistes, un couloir à droite évitant ainsi l'inconfort du dos d'âne. Nous rappelons que cet axe figure dans le SDMA et que la place du vélo doit être prise en considération dans les aménagements que TCM et St André envisagent. C'est pour cette raison que nous préférons ces coussins berlinois à des ralentisseurs qui occuperaient toute la largeur de la chaussée. Ces coussins berlinois permettent également aux bus de ne pas subir l'inconfort d'un large dos d'âne.
- Installer une **écluse ou chicane à l'image de ce qui a été fait rue P. Bert à Ste-Savine**. L'avantage de l'écluse et, en association avec un cédez le passage, est de réduire sensiblement la vitesse. La rue P. Bert témoigne de l'efficacité de cet aménagement. Cependant, la présence de bus et la densité du trafic peuvent compliquer la mise en place d'un tel dispositif.



Nous restons évidemment à votre disposition pour échanger sur les meilleures mesures à prendre pour éviter de nouveaux accidents.

P. HOUPLON - Président d'Aube-Durable



Aube-Durable - Association agréée pour la protection de l'environnement
63 avenue Pasteur - Troyes / Mel : bureau@aube-durable.fr / Tel : 06.52.94.06.91